

nerai davantage." La mesure que l'honorable sénateur propose, qui contient juste soixante livres n'offrira pas un moyen de vérifier cela. Ce point dépend de la qualité du blé qui a été soumis originièrement à l'épreuve, et si vous adoptez une mesure d'une certaine capacité cube, vous vérifiez la qualité du blé en déterminant combien il faut de livres de blé pour remplir la mesure. Je crois que l'amendement proposé par l'honorable sénateur de Charlottetown est celui qui donnera satisfaction aux désirs de l'honorable chef de l'opposition.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Vous avez maintenant une mesure de capacité, la seizième partie de ce qui est supposé être un boisseau. Si vous mesurez du blé, elle en contiendra une plus grande quantité que si vous y mettez de l'avoine, et cependant vous employez le même instrument pour vérifier le poids d'un boisseau dans l'un et l'autre cas.

L'honorable M. POWER: Je ne cherche pas à justifier cela.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Non, mais telle est aujourd'hui la loi. Vous appliquez précisément le même principe à une mesure qui contient soixante livres qu'à une représentant la seizième partie de soixante livres. Voilà tout.

L'honorable M. MILLS: Vous ne pouvez établir de comparaison si ce n'est entre deux choses. Vous avez le poids indiquant la quantité contenue dans un boisseau. Ce que l'on veut c'est de vérifier la qualité de ce que vous pesez. Vous ne pouvez pas connaître exactement cette qualité si ce n'est par une comparaison entre un boisseau de capacité et un boisseau pesé. Votre instrument de pesage à l'heure qu'il est est un seizième de boisseau, non pas d'après le poids, mais d'après la capacité, par conséquent la proposition de l'honorable sénateur de Charlottetown (M. Ferguson) offre le seul moyen de mettre en pratique l'idée de l'honorable sénateur. Mon honorable ami dit, prenez une mesure qui contiendra juste soixante livres, elle contiendra une quantité pesant 60, 65 ou 55 livres suivant la qualité du produit que vous y mettrez. Vous ne pouvez pas déterminer sa capacité de la manière indiquée par mon honorable ami.

Supposons qu'il dise, "maintenant je vais avoir un instrument pour vérifier le poids qui contiendra juste soixante livres." Il contiendra exactement soixante livres ou cette quantité sera plus ou moins grande suivant la qualité de l'article que vous y mettrez. Si je remplis un boisseau de capacité et si je verse le contenu de ce boisseau sur une balance afin de le peser, je connais alors la qualité de cet article parce qu'il aurait dû peser soixante livres. S'il pèse plus, je sais que le produit est d'une qualité supérieure; s'il devait peser soixante livres et que son poids est moindre, je sais qu'il est d'une qualité inférieure. C'est en comparant le poids et la capacité que vous vérifiez la valeur. Les deux choses dont vous avez besoin sont l'instrument de vérification et le poids.

Je ne crois pas que le cultivateur gagnera beaucoup à ce changement parce qu'un acheteur ne lui offrira pas autant pour le produit ayant le poids le plus élevé, si vous vérifiez la qualité au moyen d'un instrument de pesage de dimensions plus considérables que si vous l'établissez en recourant à un instrument plus petit. Je ne m'objecte pas à ce que le boisseau soit adopté comme étant la capacité de l'instrument par lequel la qualité de l'article devra être vérifiée.

L'honorable M. OGILVIE: Je crois que ce serait préférable.

L'honorable M. MILLS: Mon honorable ami croit que ce serait préférable. Un bon nombre qui sont intéressés dans ce commerce peuvent penser que ce serait plus désavantageux, mais il n'y a pas de doute qu'il existe un fort sentiment parmi la population agricole en faveur d'un instrument de vérification plus grand. Mais la modification doit y pourvoir, comme l'honorable sénateur de Charlottetown le suggère.

L'honorable M. PERLEY: Ceci ne nous affecte pas du tout dans l'ouest parce que notre blé donne toujours 60 livres au boisseau; j'ai parlé de ce sujet avec quelques membres de la Chambre des Communes. Je suis un cultivateur. Je viens vous trouver pour vous vendre mon blé—c'est ce qui m'est arrivé—et vous dites: "si votre blé pèse 60 livres, je vous le paierai soixante sous. S'il pèse 62 livres je vous paierai 64 sous; s'il pèse 56 livres je vous paierai 52 sous par boisseau pour ce blé."